



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU MARDI 11 OCTOBRE SUR TIS SAINT-OUEN

Demain 11 octobre auront lieu les élections des membres du CE et des délégués du personnel sur l'établissement TIS Saint-Ouen.

Le scrutin se déroulera de 9h30 à 15h en salle Kappa 1 et 2 au rez-de-chaussée du bâtiment Kappa.

FO sollicite vos suffrages pour continuer à agir pour que vos droits de salariés soient respectés, pour la défense de vos intérêts matériels et moraux.

Quel meilleur argument que notre bilan d'activité pour appeler au vote FO ?

Entre autres choses, sont à porter à l'actif de vos représentants FO :

- La saisine de l'inspection du travail pour faire respecter l'obligation de l'employeur de consulter le CHSCT préalablement à tout réaménagement des espaces de travail comportant des modifications importantes. C'est ainsi que, par exemple, la Direction n'a pas pu mettre en œuvre à ce jour les blocs de 6 bureaux.
- La saisine de l'inspection du travail et du contrôleur de la CRAMIF pour faire respecter les normes de sécurité électrique sur les plates-formes de test. FO a obtenu notamment des visites supplémentaires du bureau Veritas afin que les protections différentielles soient vérifiées.
- L'action contre la mise en place d'un système d'évaluation des compétences individuelles par des pairs, et non par le supérieur hiérarchique, la Direction ayant choisi les services qualité comme banc d'essai pour ce nouveau mode de management.
- L'intervention de FO auprès de la Direction a fait appliquer le cumul de la RPA (réduction progressive d'activité) et du congé de fin de carrière financé par le CET abondé par la Direction.
- L'intervention de la confédération FO au comité de surveillance du fonds CAATA (cessation d'activité anticipée des travailleurs de l'amiante) a fait reconnaître par la Sécurité sociale l'adresse '33 rue des bateliers' à Saint-Ouen comme site amianté de 1960 à 1997 ouvrant droit à l'allocation CAATA.
- Etc.

Nous vous invitons à consulter notre bilan d'activité (**négociations des accords avec la Direction, interventions en réunion des délégués du personnel, en CE, et en CHSCT, défense des cas individuels, œuvres sociales et culturelles, ...**) téléchargeable sur notre site Internet www.fo-sif.org, onglet « Elections professionnelles ».

**POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS, VOTEZ POUR LES
LISTES PRÉSENTÉES PAR FO, SYNDICAT LIBRE ET
INDÉPENDANT !**

LA DIRECTION ABANDONNE SON PLAN DE FERMETURE DU SITE DE FABRICATION DE LOCOMOTIVES DE BELFORT !

H. Poupart-Lafarge, P-DG d'Alstom, a indiqué le 4 octobre lors de la réunion organisée à Belfort par C. Sirugue, secrétaire d'Etat à l'industrie, que le plan de transfert de la production de locomotives de Belfort vers Reichshoffen était abandonné.

Une déclaration commune de C. Sirugue et de H. Poupart-Lafarge a été distribuée en début de réunion. FO a demandé qu'elle soit amendée pour qu'il y apparaisse noir sur blanc que le projet de la Direction annoncé le 7 septembre était abandonné.

Ils ont accepté d'ajouter la phrase : "trois axes de maintien de l'activité et de l'emploi sur le site de Belfort ont été identifiés et constituent un plan alternatif à celui envisagé initialement".

C'est incontestablement un recul de la Direction. C'est la grève et le rassemblement du 27 septembre devant OMEGA, entre autres, qui ont permis d'obtenir l'abandon du plan de la Direction.

Mais aucune garantie sur le maintien des emplois n'a été donnée.

Rappelons que sur les deux dernières années, la Direction a supprimé sur Alstom Transport France plus de postes que l'effectif de l'établissement de Belfort.

FO a aussi demandé au secrétaire d'Etat d'imposer que les commandes publiques annoncées par le gouvernement soient intégralement réalisées en France.

H. Poupart-Lafarge a répondu qu'il fallait laisser à Alstom « une certaine souplesse » ; C. Sirugue s'est bien gardé de le contredire.

Le fait est que de plus en plus d'activités sont délocalisées dans les pays à bas coût de main-d'œuvre y compris pour la réalisation des commandes publiques françaises.

Le combat pour la préservation des emplois est donc loin d'être terminé.

POUR LA DÉFENSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Une négociation est engagée dans la métallurgie pour définir le futur « dispositif conventionnel » dans le cadre de l'application de l'article 24 de la loi travail.

Il n'y a rien à en attendre de bon, car la volonté de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) représentant le patronat est de définir des principes généraux dans un « socle commun » national et de laisser le champ libre à des accords d'entreprise dérogatoires tels que prévus par la loi travail.

Pour FO, il s'agit, dans la métallurgie, de **défendre les conventions collectives départementales ou territoriales qui couvrent les ouvriers et les ATAM et la convention collective nationale des ingénieurs et cadres**. Cette dernière est remise en cause notamment par l'accord national interprofessionnel sur les retraites complémentaires qui prévoit la disparition de l'AGIRC en 2019, accord que FO a refusé de signer.

FO défend les intérêts de toutes les catégories socio-professionnelles et refuse une harmonisation par le bas.

ACCORD « GESTION DES ÂGES »

FO a refusé de signer le projet d'accord ATSA sur la « gestion des âges » qui supprimerait la 2^{ème} année de RPA à mi-temps et l'Allocation de Départ en Retraite (ADR) supérieure à l'indemnité conventionnelle. Si les autres organisations syndicales refusaient de le signer aussi, la Direction serait pratiquement obligée de poursuivre les négociations.

Depuis la loi du 20 août 2008, ce sont les résultats aux élections CE (titulaires) ou à défaut Délégués du Personnel (titulaires) qui établissent la représentativité des organisations syndicales et donc leur habilitation à négocier à tous les niveaux (établissement, entreprise, branche professionnelle, national et interprofessionnel).

Le 11 Octobre 2016

VOUS éliez VOS représentants

Délégués du Personnel et membres du CE

ALORS VOTEZ !

Leur représentativité en dépend.

Vous avez une voix, faites la entendre.

